



Les principaux engagements de l'AMAP :

Contrat direct producteur / consommateur, en pré-achat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires. Les consommateurs bénévoles « Amapiens » participent à l'organisation des commandes et des distributions. Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables. Echanges et vie locale entre consommateurs et producteur : les champs sont notre paysage partagé. Culture respectueuse de l'environnement.

CONTRAT LENTILLES BIO
(A imprimer et remplir en 2 exemplaires)
Partenariat avec Didier Skura, agriculteur à Nozay (91620)
Engagement pour l'année 2017

Ce contrat instaure un partenariat avec Didier Skura, agriculteur à Nozay (91620). En souscrivant à ce contrat, nous pré-achetons des lentilles, manifestons notre solidarité envers un producteur qui s'est engagé dans une démarche biologique et a obtenu la certification BIO en 2012. Nous contribuons à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement. Nous aidons notre partenaire producteur à sécuriser les revenus de son travail et consommons des lentilles dont nous connaissons la provenance et les méthodes de culture.

Ce contrat est organisé par l'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) des Douvrières de Longpont sur Orge. A ce titre, il est régi par les règles et principes de fonctionnement de l'AMAP, et ne peut être souscrit que par les membres adhérents de cette AMAP.

La production :

Didier Skura, est installé à Nozay, où il a repris la ferme de ses parents. Il cultive 230 hectares, qu'il a convertis intégralement en bio. La plus grande partie est dédiée à la production de céréales. Environ 5 hectares sont cultivés en légumes de plein champ. La production maraîchère de la ferme est vendue principalement sur les marchés d'Orsay et de Palaiseau.

Depuis 2013, Didier Skura met en place la culture de lentilles bio, qu'il souhaite faire connaître. La quantité produite augmente à mesure que les pratiques culturales s'améliorent, mais le contexte est encore celui d'une innovation, qui mérite d'être soutenue.

Didier Skura emploie 1 personne en permanence et 3 saisonniers l'été.

Connaissance de la ferme :

L'AMAP proposera annuellement une visite de la ferme, en accord avec le producteur. Dans l'esprit de confiance réciproque qui caractérise les AMAP, les signataires de contrats reconnaissent les aléas liés à l'activité et acceptent les conséquences d'incidents exceptionnels de production, y compris une éventuelle réduction de la quantité distribuée.

Volume de l'abonnement :

L'abonnement compte 3 livraisons sur la période, en nombre de parts de 500g de lentilles. Les nombres pairs de parts pourront être livrés en sachets de 1kg. Calendrier prévisionnel des livraisons (récolte 2016) :
mars 2017, mai 2017, octobre 2017.

Livraison et distribution :

Didier Skura se charge du tri des lentilles, qu'il fait réaliser par un prestataire. Le séchage et le conditionnement permettent une conservation jusqu'à 2 ans. La production est livrée à la ferme des Douvrières, où les bénévoles de l'AMAP se chargent d'assurer la distribution aux mêmes heures que les distributions de parts de légumes. Les dates exactes seront communiquées aux Amapiens.

Les signataires s'engagent à venir chercher la part souscrite, ou à la faire prendre par quelqu'un d'autre.

En cas d'absence de l'Amapien le jour de la livraison, aucun remboursement ne sera effectué.

Modalités de paiement (principe du pré-achat) :

Le paiement s'effectue par avance en un seul chèque, qui sera encaissé à réception du contrat.

Contacts : Tout échange se fait prioritairement avec le coordinateur du contrat et par courriel. Vous pouvez remettre votre contrat signé accompagné du chèque correspondant, pendant les heures de distribution à la ferme des Douvrières.

Producteur	Coordinatrices du contrat
Didier SKURA, agriculteur à NOZAY 5, route de Marcoussis 91620 NOZAY Tel : 09 54 99 55 25 Mobile: 06 11 57 22 25 Fax: 09 59 99 55 25 Email : agriskura@free.fr Siret : 421.190.166.000.23 APE 0111Z Numéro de TVA intracommunautaire FR10421190166	Gilberte Bret Tél : 06 72 92 94 59 Maud Charasson Tél : 06 76 23 33 03 amap.douvieres@gmail.com

Didier Skura donne procuration au coordinateur pour la gestion administrative des contrats, la collecte des chèques, et pour l'organisation des distributions.

CONTRAT A SIGNER ET A RETOURNER ACCOMPAGNE DU CHEQUE AU COORDINATEUR

Je, soussigné(e)

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal et commune :

Courriel (indispensable) :

Téléphone :

Souhaite signer un contrat AMAP de fourniture de lentilles bio de Nozay avec Didier Skura.

CONTRAT LENTILLES – Saison 2017

1) Je choisis ma quantité et entoure le montant à payer pour l'ensemble de la période :

Prix TTC au kg	4,50 €						
Nombre de parts de 500g par distribution (n)	1	2	3	4	5	6	...
Nombre de distributions	3 (Mars, mai, octobre)						
Montant du chèque (2,25 € x n x 3)	6,75 €	13,50 €	20,25 €	27 €	33,75 €	40,50 €	...

2) Je m'engage :

Je suis solidaire du producteur et accepte les conséquences des éventuels aléas et incidents majeurs. Je paie à l'avance pour l'ensemble de la période et ne réclamerai aucun remboursement de la part de Didier Skura. Je viendrai chercher (ou quelqu'un viendra chercher) ma part de lentilles aux dates qui me seront communiquées par courriel.

Didier Skura s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques culturales possibles, pour produire sur sa ferme et nous fournir des lentilles bio, locales et de qualité.

3) Je paye par un chèque le montant entouré ci-dessus :

Ordre	Didier Skura
Numéro du chèque	
Nom de la banque	
Montant	

Fait à : Le :

Signature de l'adhérent :

Signature de la coordinatrice mandatée par Didier Skura :

